



Morlaix : 02 98 63 50 50

Landi : 02 98 19 46 16

St Pol : 02 98 78 38 58

Plouigneau : 02 98 67 70 14 Guiclan : 02 98 15 24 17

[objectif.permis@orange.fr](mailto:objectif.permis@orange.fr)

[objectif.permis.landil@orange.fr](mailto:objectif.permis.landil@orange.fr)

[objectif.permis.stpol@orange.fr](mailto:objectif.permis.stpol@orange.fr)

## PARCOURS DE FORMATION A1/A2

Lors de l'inscription de l'élève au sein de l'auto-école (réalisée postérieurement à son évaluation de départ), il se voit attribuer un certain nombre de documents, à savoir :

- Livre de code et carte à puce individuelle, le cas échéant
- Livret d'apprentissage
- Livre de code moto
- 1 macaron A avec sa pochette plastifiée
- Code en ligne (option payante)

Il peut ainsi débuter sa formation à la conduite qui se compose de cours théoriques dispensés dans la salle de code ainsi que de cours pratiques dispensés sur la piste privée de l'auto-école et en circulation.

Le parcours qui est proposé leur permettra de progresser dans leur formation pour les amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

## PARCOURS THEORIQUE (le cas échéant)

### COURS THÉMATIQUES EN SALLE :

Durant la formation, l'enseignant de la conduite dispensera obligatoirement en salle :

- des leçons de code spécialisées sur divers thèmes (signalisation, arrêt et stationnement, croisement et dépassement, règles de circulation...) afin de favoriser l'apprentissage par une meilleure assimilation des connaissances. Des questions sur le thème traité leurs sont ensuite posées (20 questions sur DVD).
- des cours théoriques portant sur les thèmes de sécurité routière (alcool/drogue/médicaments, vitesse, téléphone, fatigue) afin de les sensibiliser et les prévenir sur les comportements à risque.

Agréments Morlaix n°E 0902965310, Landivisiau n°E 1702900090, Plouigneau n°E 1502900090 ; St Pol E1902900050 ; Guiclan : E202900090.

Siret n° 51052490300018

Identifiant de formation professionnelle 53 29 08409 29

N° de TVA Intra : FR11 510524903

- des cours thématiques spécifiques à la conduite de motos : l'équipement du motard – protection et visibilité
- , le placement sur la chaussée et les remontées inter-files, l'état de la chaussée et les risques climatiques. Ces cours sont délivrés collectivement sur le lieu de formation hors circulation.

L'élève devra obligatoirement assister au moins une fois à chaque cour thématique en salle. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement

## COURS GÉNÉRAUX :

Les cours généraux visent à confronter les élèves à des séries de 40 questions où les différents thèmes seront présents. Cette formation pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

A la suite de la série de code, la correction peut être proposée (série pédagogique) ou pas (examen blanc). La correction pourra se faire sur support média ou par l'enseignant en interrogeant les élèves et en répondant aux éventuelles questions. La correction permet de cibler les thèmes à travailler davantage au vu de leurs résultats et leur permet ainsi de s'auto-évaluer.

## PARCOURS PRATIQUE HORS CIRCULATION

La formation pratique vise à former des automobilistes surs d'eux et conscient de la sur-exposition du motard aux risques routiers.

Pour cela, l'enseignant respecte le programme de formation REMC qui se divise en 4 compétences.

Les leçons de « plateau » ont une durée de 2 heures, sur la piste privée de l'auto-école et comprennent une alternance d'apports théoriques, de démonstrations et d'entraînements pratiques aux parcours d'examen.

- Un premier cours permettra à l'élève de découvrir les différents éléments du véhicule et d'appréhender le maniement d'une moto. En fonction du gabarit de l'élève, de son appréhension, de ses expériences passées, le premier cours pourra être proposé sur un véhicule de plus petit gabarit (moto 125 cc).
- Les cours suivants permettront la découverte des parcours et leur réalisation. Avant chaque départ, un récapitulatif de la leçon précédente et la fixation de l'objectif va être traité.
- Lorsque tous les parcours auront été vu au moins une fois, un examen blanc sera systématiquement proposé en début de séance.
- Après une explication théorique, le moniteur va choisir un parcours de travail correspondant à l'objectif.

**Agréments** Morlaix n°E **0902965310**, Landivisiau n°E **1702900090**, Plouigneau n°E **1502900090** ; St Pol **E1902900050** ; Guiclan : **E202900090**.

Siret n° 51052490300018

Identifiant de formation professionnelle 53 29 08409 29

N° de TVA Intra : **FR11 510524903**

- A la fin du cours de conduite, l'élève et l'enseignant font le point afin de valider l'objectif ou si celui-ci devra être retravaillé la fois prochaine. L'élève complète alors son livret d'apprentissage et le moniteur sa fiche de suivi en y inscrivant les éventuelles remarques relevées durant la prestation.

## PARCOURS PRATIQUE EN CIRCULATION

La formation pratique vise à former des motocyclistes surs d'eux.

Pour cela, l'enseignant respecte le programme de formation REMC qui se divise en 4 compétences.

Les leçons de conduite ont une durée de 2 heures, sur le parcours du centre d'examen dont dépend l'auto-école, comprenant

:

- Avant chaque départ, un récapitulatif de la leçon précédente et la fixation de l'objectif qui va être traité.
- Après une explication théorique (dispositif radio, signes élève-moniteur, règles en cas de non compréhension des consignes, placement des différents élèves sur la chaussée), le moniteur va choisir un secteur de travail adapté correspondant à l'objectif.
- A la fin du cours de conduite, l'élève et l'enseignant font le point afin de valider l'objectif ou si celui-ci devra être retravaillé la fois prochaine. L'élève complète alors son livret d'apprentissage et le moniteur sa fiche de suivi en y inscrivant les éventuelles remarques relevées durant la prestation.

L'enseignant s'engage à faire preuve de pédagogie et de progressivité dans les exercices pour former et préparer au mieux ses élèves aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer aussi bien en termes de trafic qu'en terme d'environnement.

Pendant vos leçons de conduite, vous serez amené à circuler :

- en ville (secteur résidentiel, centre-ville, abords d'écoles, d'hôpitaux...);
- en rase campagne ;
- sur voie rapide et/ou autoroute ; ☒ de nuit (leçons prises en hiver).